
Adresse du conseil général de la commune d'Angers félicitant la Convention et l'invitant à rester à son poste, lors de la séance du 30 pluviôse an II (18 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune d'Angers félicitant la Convention et l'invitant à rester à son poste, lors de la séance du 30 pluviôse an II (18 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 187;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31970_t1_0187_0000_7

Fichier pdf généré le 15/05/2023

munes ont porté la leur directement à la monnoie, et que près d'un tiers est encore nanti d'une partie de la sienne. Sous peu, dit-il, il sera fait un envoi considérable.

On ne veut plus de messe ni de prêtres. La raison seule remplace ces erreurs. Les prêtres déposent leurs chiffons: ils voient bien qu'ils ne peuvent en imposer davantage.

Les biens d'église produiront plusieurs millions; ils se vendent plus du double de leur estimation. Ceux des émigrés se vendent avec succès. 23 lots estimés 13,728 liv., ont été vendus hier 30,030 liv., aux cris répétés de *vive la République, vive la Montagne!* (1).

14

La société populaire, jacobite, montagnarde et révolutionnaire des sans-culottes de Bar-sur-Ornain, félicite la Convention sur son décret concernant les hommes de couleur.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

15

Le comité de surveillance de la commune de Jarjols envoie son adhésion aux journées des 31 mai et 2 juin: il invite la Convention à rester à son poste (3).

[Jarjols. 18 pluv. II] (4)

« Représentants du peuple,

Nous adhérons aux résultats des célèbres journées des 31 mai et 2 juin: mais les heureux résultats seroient perdus pour la France si vous abandonniez trop tôt vos postes. Restez-y donc. Représentants, jusqu'à ce que vous ayez conclu une paix honorable avec les ennemis extérieurs de la République, et jusqu'à ce que vous ayez réduit les ennemis intérieurs à l'impuissance absolue de nuire. »

AUDIBERT (présid.), TANGRON, Jacques PEYRÉ (vice-présid.), CAVALIER, BARLATIER, NIEL, VAILLANT, R. VOS, MATHIEU (secrét.), JAUFFRE.

16

Le conseil-général de la commune d'Angers félicite la Convention nationale sur son énergie, et l'engage à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Angers. 22 pluv. II] (6)

« Représentants du peuple,

L'arbre de la liberté vient d'être planté de nouveau dans nos murs le second décadi de

pluviose au milieu des acclamations multipliées de *Vive la République! vive la liberté! vive la Montagne!* La joie la plus pure a brillé sur tous les fronts, comme elle était dans tous les cœurs. Cette fête gage de notre amour pour la liberté l'est aussi de notre attachement à la constitution républicaine, aux immortels défenseurs de nos droits. Recevez en l'hommage, ainsi que l'adhésion la plus solennelle aux sages mesures révolutionnaires que vous avez prises pour établir cette constitution et pour l'affermir sur des bases vraiment indestructibles.

Représentants, vous apprendrez avec plaisir que le peuple d'Angers toujours fidèle au serment solennel qu'il fit de *Vivre libre ou mourir* est à la hauteur de la Révolution: il est digne de la Liberté. Il vous invite à rester à votre poste jusqu'à ce que nos ennemis soient terrassés. *Vive la République! Vive la liberté! Vive la Montagne!* »

BARDOT (off. mun.), S. PYNES, BERGER (mairie), LEFAURE (notable), CHERAU (off. mun.), COUSTARD (notable), DELERUE (notable), BURY (notable), D. GRILLE (notable), FILLON (agent nat.), [et 12 autres signatures].

17

La société populaire de Porrentruy remercie la Convention nationale de son décret relatif aux hommes de couleur, en ces termes: Législateurs, vous avez bien mérité du genre humain.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

18

La société populaire de la commune de Cormeilles fait part à la Convention de la fête qu'elle a célébrée en l'honneur de Lepeletier et Marat, à laquelle a succédé le triomphe de la Raison: l'église a été dédiée à son culte, et les citoyens ont juré de ne pas reconnoître d'autre point de ralliement que la Convention, et de former de leurs corps un faisceau invulnérable autour d'elle.

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Cormeilles-en-Parisis. 5 pluv. II] (3)

Ce jourd'hui 29 nivôse an II de la République une et indivisible, d'après l'arrêté pris dans notre séance du 25 dudit mois sur l'inauguration des bustes des héros de la liberté, Marat et Le Peletier, les membres de la Société populaire se sont empressés de préparer les lieux destinés à recevoir les bustes de ces grands hommes et se sont rendus aux lieux ordinaires de nos séances, pour y recevoir les diverses députations. Le président a ouvert la séance, alors se sont pré-

(1) P.V., XXXI, 350. Original daté du 25 pluv. et signé ERARD (présid.), KAUFFMANN (secrét.), FLEURY (secrét.) (C 292, pl. 942, p. 16). B^{ia}, 30 pluv.; J. Fr., n° 513; M.U., XXXVII, 26; C. Eg., n° 550; C. univ., 2 vent.; J. Sablier, n° 1149.

(2) P.V., XXXI, 350. B^{ia}, 30 pluv.

(3) C 292, pl. 942, p. 18.

(1) M.U., XXXVII, 26.

(2) P.V., XXXI, 349-50. B^{ia}, 30 pluv.

(3) P.V., XXXI, 350. B^{ia}, 30 pluv. (suppl¹).

(4) C 291, pl. 934, p. 17.

(5) P.V., XXXI, 350. B^{ia}, 30 pluv. (suppl¹).

(6) C 291, pl. 934, p. 21, avec lettre d'envoi (p. 20).